

Genre de document : Projet de modifications
N° du document : 51-102 A1
Objet : Projet de modifications sur le *Rapport de gestion*
Date de publication : Le 17 décembre 2007
Entrée en vigueur : Le 31 décembre 2007

Modification de l'Annexe 51-102A1 *Rapport de gestion* de la Norme canadienne 51-102 sur les *Obligations d'information continue*

1. *L'Annexe 51-102A1, Rapport de gestion, de cette règle est modifiée, dans la partie 1 :*

- 1° par l'abrogation de l'alinéa *g*;
- 2° par le remplacement, dans l'alinéa *h*, de « h) » par « g) »;
- 3° par le remplacement, dans l'alinéa *i*, de « i) » par « h) »;
- 4° par le remplacement, dans l'alinéa *j*, de « j) » par « i) »;
- 5° par le remplacement, dans l'alinéa *k*, de « k) » par « j) »;
- 6° par le remplacement, dans l'alinéa *l*, de « l) » par « k) »;
- 7° par le remplacement, dans l'alinéa *m*, de « m) » par « l) »;
- 8° par le remplacement, dans l'alinéa *n*, de « n) » par « m) »;
- 9° par le remplacement, dans l'alinéa *o*, de « o) » par « n) »;
- 10° par le remplacement, dans l'alinéa *p*, de « p) » par « o) ».

2. *Le présent projet de modifications entre en vigueur le 31 décembre 2007.*